

Les subsides

Je signale au gouvernement que les tensions raciales ne contribuent nullement à l'épanouissement de l'industrie de la pêche. Ce n'est pas une solution ni pour les Indiens ni pour le gouvernement libéral ni pour la société canadienne.

Toute politique de la pêche doit tenir compte d'un cinquième élément, la pêche sportive. Ce secteur doit pouvoir profiter des programmes de mise en valeur du poisson. Une grande partie de la pêche sportive est concentrée dans le sud de Colombie-Britannique, aussi bien sur le continent que dans l'île de Vancouver. Il faut insister beaucoup sur la mise en valeur du chinook et du coho, car ce sont les espèces qui sont le plus gravement menacées actuellement. Faute d'un programme de mise en valeur très poussé, la situation de la pêche sportive sera de plus en plus précaire.

Je voudrais dire quelques mots sur certaines des observations que nous ont faites mes collègues conservateurs à ma droite. J'ai été plutôt étonné par les propos du député de Capilano (M. Huntington) qui a laissé entendre que l'un des problèmes fondamentaux du secteur de la pêche tenait au fait que le ministère des Pêches et des Océans disposait d'un budget trop important et qu'il comptait un trop grand nombre d'employés. Je suppose que ces affirmations témoignent des idées du député qui préconise de pratiquer des compressions à tout prix, et c'est là une caractéristique très marquée chez ses collègues conservateurs. Je ne vois vraiment pas comment on arriverait à résoudre la crise qui frappe le secteur de la pêche, dont il nous a d'ailleurs brossé le tableau avec beaucoup d'éloquence, en réduisant le budget du ministère, ou encore en y pratiquant des compressions de personnel. Je me demande si c'est lui ou le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) qui a établi la politique conservatrice en matière d'allocation des ressources financières et humaines au ministère des Pêches.

J'ai été aussi quelque peu étonné par les observations du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro), qui a déploré la rupture des négociations engagées en vue de la conclusion avec les États-Unis d'un traité d'interception du saumon. Je crois que le gouvernement canadien n'avait vraiment pas le choix. Il s'était dérobé maintes et maintes fois. Mon parti a beaucoup critiqué le gouvernement pour s'être dérobé et pour avoir abandonné une partie de plus en plus grande des stocks aux États-Unis. Finalement, les choses en sont venues à un point tel que c'en était trop, même pour les libéraux. Évidemment, les conservateurs sont toujours prêts à dévorer ce que l'oncle Sam leur met sous la dent.

En conclusion, pour arriver à sauver la ressource et le secteur, le gouvernement doit adopter une politique plus ferme. Il doit faire respecter les lois actuelles de protection de l'habitat. Il doit soumettre des propositions de changements à

l'examen de la Chambre, afin que tous les députés puissent défendre le point de vue de leurs électeurs, puis soumettre les changements proposés au comité pour que celui-ci entende le point de vue des travailleurs de ce secteur et d'autres intéressés. Le comité pourrait alors entendre des représentants des localités visées par les changements et des organisations autochtones. Il nous faut une politique beaucoup plus ouverte que celle que nous avons eue jusqu'à maintenant.

Enfin, il faut absolument financer les pêches de la Colombie-Britannique comme on l'a fait pour les pêches de l'est du Canada. Les pêches de la côte ouest ne seront sauvées que si le gouvernement est disposé à y investir de l'argent ou à leur accorder la priorité qu'elles n'ont jamais eue. Une politique de négligence ou de confrontation n'y fera rien.

J'exhorte le gouvernement à demandé à tous les secteurs de l'industrie de mettre cartes sur table. S'il doit y avoir des changements, il devrait s'assurer que le Parlement ainsi que le comité permanent des pêches et des forêts sont au courant des événements, afin que le public sache ce qui se passe et puisse avoir voix au chapitre.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur le Président, ma question sera très brève. J'ai écouté attentivement le député qui vient de parler. Je le prierais de se reporter à une émission du réseau anglais de Radio-Canada, le 27 janvier dernier, au sujet de la rupture des négociations. M. O'Reilly, adjoint du ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané), préconisait des mesures draconniennes en guise de représailles contre les États-Unis. Il a dit:

Une des possibilités serait d'empêcher le poisson de descendre les rivières qui franchissent la frontière.

Il faisait allusion au poisson qui descend les rivières canadiennes jusqu'à l'océan du côté de l'Alaska. Le journaliste a déclaré:

Il menace de faire périr le jeune saumon avant qu'il ne quitte les rivières canadiennes du Nord, ce qui empêcherait les pêcheurs de l'Alaska de le prendre.

Le député pense-t-il que nous devrions agir ainsi? A quoi bon faire périr le poisson pour essayer de convaincre les Américains de retourner à la table de négociation?

M. Manly: Absolument pas, monsieur le Président.

[Français]

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 62, paragraphe (11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 2, paragraphe (1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)